

voyer le bill en comité dans un délai raisonnable, de façon que l'on puisse y apporter des améliorations. Le Parlement et le pays pourraient alors poursuivre la tâche.

Si le gouvernement refuse de rendre ce texte conforme à la raison, en accueillant les modifications que nous jugeons indispensables, je dis tout de suite que nous nous réservons le droit de voter contre, lorsqu'il nous reviendra pour la dernière étape.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'entends le député de Peace River (M. Baldwin) nous annoncer que son parti se réserve le droit de voter contre le bill. Je pense que lui et son parti ont enfin adopté la bonne voie en ce qui concerne le contrôle des prix et des salaires. Lorsque le Livre blanc a été déposé, nombre de députés ont dit qu'il soulevait des tas de questions mais qu'il fallait attendre de pouvoir lire le bill. Maintenant que nous l'avons sous les yeux, nous voyons que, loin de répondre à ces questions, il en pose de nouvelles.

● (1440)

Depuis la guerre et le recours à la loi sur les mesures de guerre—et sur ce point je me suis renseigné auprès du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de certains autres collègues—je ne pense pas que tant de pouvoirs aient été délégués à une commission ou à un organisme ne faisant pas partie du gouvernement.

J'ai interrogé de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et j'ai approché divers ministres. Même eux n'ont pas la réponse à de nombreuses questions. Qu'arrivera-t-il dans le cas des conventions en cours de négociation? Qu'est-ce qu'un juste prix? Comment va-t-on, dans la pratique, calculer le profit réalisé sur de nombreux produits visés? Dans bien des cas, ils ignorent la réponse. Ils disent que ce sont les membres de la commission, c'est-à-dire, Jean-Luc Pepin, sa collaboratrice Beryl Plumptre et quelques autres, qui rédigeront le Règlement d'application et qui y incorporeront leurs propres idées et leur propre interprétation des choses. C'est la commission qui décidera si les lignes directrices ont été enfreintes. Elle décidera si certaines négociations peuvent se poursuivre et même si la tenue de négociations collectives peut se continuer au Canada. Ces décisions ne seront pas inscrites dans un bill que nous débattons et sur lequel nous voterons; elles seront prises par quelques bureaucrates très bien payés. Ce n'est pas ce que les Canadiens et les parlementaires veulent ou approuvent à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Si la moindre chose que je dis pendant le débat est erronée, j'aimerais que le ministre me l'indique. Mon parti croit que le programme qu'énoncent le Livre blanc, la mesure à l'étude ainsi que les observations du premier ministre (M. Trudeau) et des bureaucrates est injuste, impossible à appliquer, mauvais du point de vue politique et trompeur. Selon nous, il va à l'encontre de ce que l'ancien ministre des Finances, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), avait déclaré dans son exposé budgétaire de juin dernier. Je pourrais donner de nombreux exemples de ce qu'il avait dit en présentant ce budget, qui a été approuvé par le Parlement. Le gouvernement vient de modifier l'orientation économique autorisée par le Parlement. A notre avis, il n'en a pas le droit.

Loi anti-inflation

Selon nous, les mesures dont nous sommes saisis sont très injustes. Elles limitent les revendications salariales des travailleurs de façon très inéquitable. Il n'y a pas vraiment de réglementation des prix, mais je reviendrai là-dessus plus tard. On prévoit des exemptions pour bien des gens qui reçoivent de l'argent provenant d'intérêts, d'actions et d'obligations, d'hypothèques et ainsi de suite. A mon avis, pour que le programme soit efficace, ces secteurs de l'économie ne devraient pas être soustraits au programme. Nous estimons que le programme est impossible à appliquer. Puisque nous parlons de réglementation des prix et des salaires, nous devrions relire une déclaration faite par le premier ministre. Nous devrions consulter le numéro de cette semaine de la revue *Maclean* qui contient une interview accordée il y a quelques semaines par le premier ministre.

Considérons aussi les déclarations qu'il a faites il y a quelques mois à la presse écrite et électronique. J'aimerais citer un extrait d'un discours de l'ancien ministre des Finances, homme fort expérimenté dans ce domaine. Voici ce qu'il a dit, il y a huit mois:

L'expérience de bien d'autres pays, surtout des États-Unis et du Royaume-Uni, révèle que des contrôles étendus et complets des salaires et des prix ont non seulement tendance à nuire à la croissance économique mais, sur une période, font peu pour enrayer l'inflation et peuvent, en fait, même l'aggraver—C'est une économie en expansion qui, avec le temps, nous permettra de sortir de l'inflation en assurant l'accroissement du pouvoir d'achat réel dont les familles canadiennes ont besoin pour payer le prix plus élevé des aliments et de l'énergie.

C'était l'ancien ministre des Finances, le député d'Ottawa-Carleton. Tout d'un coup, le gouvernement a changé d'idée. Qu'est-ce qui a changé dans l'économie pour faire changer le gouvernement d'idée si soudainement? Autre détail: le programme économique se concentre sur l'inflation. Il semble faire fi de la crise économique, du chômage et de la crise du logement qui sévissent au pays. C'est aussi un leurre. Si on l'a présenté c'est parce que le gouvernement voulait améliorer ses relations avec la population pour la convaincre qu'il fait quelque chose.

Des indices de provenance de divers points du monde révèlent que le taux d'inflation diminuera de deux ou trois points le mois prochain. Ce phénomène ne sera pas attribuable aux initiatives prises au Canada mais aux pressions extérieures mondiales. En pareil cas, le gouvernement essaiera de s'en attribuer le mérite par le biais de cette mesure qu'il présente à la Chambre.

A moins que l'on ne propose des amendements ou que le ministre ne puisse fournir des précisions, ce n'est au fond qu'un programme de contrôle des salaires des travailleurs. Elle frappera directement les petits salariés et les pensionnés. Tout ce que je peux dire c'est qu'en tant que député, je ferai tout en mon pouvoir pour ne pas collaborer avec le gouvernement à moins qu'il n'y ait des amendements fondamentaux. J'exhorte les Canadiens à ne pas collaborer au programme du gouvernement. Il est injuste. Il est partial. A coup sûr ce sera un fardeau pour le simple citoyen.

Prenons les propositions une par une. Il est facile de contrôler les salaires car ils font l'objet de négociations. Celles-ci sont accessibles aux journaux et à la presse électronique. Dans les lignes directrices le gouvernement fixe les hausses salariales à 8 p. 100 cette année, 6 p. 100 l'an prochain et de 4 p. 100 l'année suivante. En outre, il peut y avoir une hausse de 2 p. 100 par année imputable à la productivité. Or, les professionnels, les entreprises et les sociétés peuvent bénéficier de hausses sans limites en matière de productivité. L'une des dispositions du bill